



PERSONNELS DES PREFECTURES ET SOUS-PREFECTURES PILIER DE LA CRISE

Alors, les annonces de ce Comité Technique Ministériel du 30 avril 2020..... **PAS GRAND CHOSE**

SI : FIN DU CONFINEMENT le 11 mai : résorption des stocks, différer les démarches du public, organiser les élections municipales ???

La méthode pour le ministre : assurer la sécurité sanitaire, le télétravail ++, un cadrage par des textes ministériels, des fiches de bonne pratique, aménagement horaires de travail, réunion en audio ou visio conférence, aménagement des guichets, vigilance pour les personnels à profil à risque, prise en compte de la situation des parents d'élèves.

La contrepartie :

- ⇒ **Pour les masques** : s'est retranché derrière la doctrine sanitaire
- ⇒ **Pour les congés** : a fait référence au texte fonction publique
- ⇒ **Pour la prime** : 1000 euros maximum mais pour qui ...
- ⇒ **Pour la reconnaissance du COVID 19 comme maladie professionnelle** : pas d'arbitrage



des masques, que les instructions sur le retrait des 10 jours ne soient pas appliquées au ministère de l'intérieur (le ministre a d'ailleurs pris note que les gendarmes placés sous son autorité étaient exclus du dispositif), du dialogue social par périmètre pour le versement de la prime, la parution rapide de l'instruction sur la prise en charge des frais de repas pendant la crise.

Un Plan de Reprise de l'activité (PRA) avec des instructions claires données aux préfets, un calendrier sur la reprise, l'affectation de vacataires pour la reprise des missions, la communication aux agents de leur position administrative pendant le confinement, la désinfection et l'aménagement des locaux, des instructions nationales pour les missions étrangers et les CERT et quelles nouvelles missions pour les préfets et donc pour les agents ..

NOTRE SYNDICAT a demandé au ministre que soient pris en compte nos propositions de reprise de l'activité de la filière sociale à savoir le maintien du télétravail avec retour en présentiel pour rdv, urgences

NOTRE SYNDICAT a souligné également le rôle tenu par les personnels des SGAMI, des SIC pendant cette période.



Nous restons joignables en cliquant sur : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité sur :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>

Facebook : FO Prefectures Twitter : @fopref